



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 35986

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de création des établissements publics de l'enseignement primaire (EPEP). En effet, les travaux préparatoires n'ont pas précisé la place et le rôle des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) dans cette nouvelle structure. Les DDEN font valoir notamment leur rôle d'interface exercé au sein des conseils d'école entre la direction de l'établissement, la municipalité et les autorités académiques. Ils craignent de ne plus siéger au sein des futurs conseils d'administration des EPEP. Il lui demande, par conséquent, de lui faire connaître ses intentions sur la nature et les modalités de fonctionnement du ou des organes décisionnels des EPEP.

Texte de la réponse

La question du devenir des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) se pose dans le cadre de la proposition de loi sur la création des établissements publics d'enseignement primaire, déposée par trois députés. C'est donc un texte d'origine parlementaire sur lequel le ministre de l'éducation nationale n'a pas encore à intervenir puisqu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35986

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10105

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1098